

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 juillet 2009

Réf. SP.IG - 420.09

L'An Deux Mille Neuf, le mercredi quinze juillet à 18 H 30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean Baptiste SALLABERRY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS : M. SALLABERRY (Maire) - M. VIEIRA, M. BEITIA, M. BERRA, Mme LAXAGUE, M. CHENUT, Mme ZUBIETA, Mme ESTOMBA, Mme DUHART (Adjointes) - Mme UGARTEMENDIA, Mme BERNARD CUISINIER, Mme CADIEU, Mme BRUANT, M. ARAMBURU, M. LOPEZ-DARRIBAT, M. NARVARTE, M. CAZALIS, Mme SEGADE, M. CASTANIER, Mme DESTRUHAUT, Mme ARRIZABALAGA-LABROUSSE, M. ECENARRO, Mme KEHRIG, Melle CAZALIS, M. ETCHEVERRY, Mme HARAMBOURE, Mme ANSAULT, M. ELIZALDE

ÉTAIENT EXCUSES : Mme BERAZA-LABATTUT qui donne procuration à Mme DUHART, M. LARRARTE-ITURRIZA, Mme BRIAIS qui donne procuration à M. BERRA, M. BURGUET qui donne procuration à M. VIEIRA, M. SUERTEGARAY qui donne procuration à M. ECENARRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme UGARTEMENDIA

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et fait procéder à la lecture du procès-verbal de la réunion du 3 juin 2009 par Mme UGARTEMENDIA, désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. ECENARRO indique : « *Au cours de la séance du Conseil Municipal du 3 juin, je suis intervenu pour indiquer que cette année, vous alliez recruter environ 12 saisonniers de moins que les années précédentes.*

Vous m'avez répondu que vous disposiez des bons chiffres, et qu'il n'y aurait en fait que 3.5 emplois de moins.

Après examen du relevé détaillé des effectifs saisonniers fourni par vos services, j'ai le regret de confirmer le bien fondé de ma remarque du 3 juin, et je souhaite que le compte rendu de la séance d'aujourd'hui tienne compte de ce rectificatif. Merci ».

M. le Maire répond que cela sera vérifié et les modifications seront apportées si nécessaire.

Ce document, mis aux voix, est adopté à l'unanimité -

Monsieur le Maire rend ensuite compte à l'assemblée des diverses décisions qu'il a prises en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal, à savoir :

- Renoncations à l'exercice du droit de préemption de la commune sur 21 mutations foncières pour un montant global de 6 822 210,00 Euros.

- Décisions :

- 074.09 Port d'Hendaye - Réalisation d'un garde-corps (2° phase) - Marché (procédure adaptée) passé avec la EURL HOUSSET Guy (51 030 € HT)
- 075.09 Réalisation de locaux communaux zone du port de pêche - Mission de coordination SPS - Sté ELYFEC (1 098 € HT)
- 076.09 Réalisation de locaux communaux zone du port de pêche - Contrôle technique - Sté SOCOTEC (1 600 € HT)
- 077.09 Réalisation de locaux communaux zone du port de pêche - Etude béton du gros œuvre - Etude SARL Yves Cazeaux (2 500 € HT)
- 078.09 Travaux d'éclairage public et enfouissement France Telecom - Rues Irandatz et Hapetenia (47 716.33 € HT)
- 079.09 Ecole primaire de la Plage - Projet d'extension Sud-Ouest - Contrat de coordination pour la Sécurité et la Protection de la Santé (SPS) - Aquitaine Ingénierie (1 195.04 € HT)
- 080.09 Fourniture de matériel de motoculture - Lot 2 : tondeuse autotractée - Lot 3 : tondeuse Mulching - Lot 4 : débroussailluse - Lot 6 : taille haies - Marché passé avec les Ets Comptoir Agricole Labourdin
- 080.09 BIS - Alignement hôtel LAFON - Réalisation d'un mur de clôture - Lot Maçonnerie - Marché passé avec la société BERTIERE François (21 595.30 € HT)
- 081.09 Ecole maternelle de la Ville - Projet d'extension Est - Contrat de coordination pour la Sécurité et la Protection de la Santé (SPS) passé avec Aquitaine Ingénierie (1 831.36 € HT)
- 082.09 Ecole primaire de la Gare - Projet d'extension Nord-Est - Contrat de coordination pour la Sécurité et la Protection de la Santé (SPS) passé avec Aquitaine Ingénierie (1 676.16 € HT)
- 083.09 Autoport - Bâtiment des transitaires - Convention d'occupation de bureaux - Croix-Rouge Française
- 084.09 Fourniture de matériel de motoculture - Lot 1 : Tondobroyeur semi porté - Lot 8 : broyeur automoteur à fléaux - Marché passé avec les Ets FOLLOPE
- 085.09 Fourniture de matériel de motoculture - Lot 5 : tronçonneuses - Lot 7 : souffleurs à dos - Marché passé avec les Ets ZUGASTI
- 086.09 Ecole maternelle Ville - Projet d'extension Est - Convention de contrôle technique passée avec le CETE APAVE SUDEUROPE (2 587.50 € HT)
- 087.09 Ecole primaire de la Gare - Projet d'extension Nord-Est - Convention de contrôle technique passée avec le CETE APAVE SUDEUROPE (2 456.25 € HT)
- 088.09 Ecole primaire de la Plage - Projet d'extension Sud-Ouest - Convention de contrôle technique passée avec le CETE APAVE SUDEUROPE (2 325 € HT)
- 089.09 Fourniture d'outillage électroportatif - Marché passé avec la société FLEXILOC (2 759 € HT)
- 090.09 Réalisation d'un plan général d'alignement sur le territoire communal - Marché de services (procédure adaptée) passé avec le cabinet Elgorriaga-Monedero (38 046 € HT)
- 091.09 Fourniture de repas aux restaurants scolaires - Lot 1 : fourniture de repas aux restaurants scolaires municipaux - Marché passé avec le Lycée Professionnel Aizpurdi
- 092.09 Réalisation de locaux communaux zone du port de pêche - Lot 1 : terrassement, maçonnerie, réseaux, carrelage, faïence - Marché passé avec l'entreprise PICABEA (53 413.58 €)
- 093.09 Fourniture d'une épareuse - Marché passé avec la société Comptoir Agricole Labourdin
- 094.09 Emprunt de 2 M€ - SOCIÉTÉ GENERALE
- 095.09 Emprunt de 2 M€ - CRÉDIT AGRICOLE
- 096.09 Fourniture et pose de menuiserie PVC pour élémentaire Ville - Marché passé avec l'entreprise LEIHOAK (6 017 € HT)
- 097.09 Maîtrise d'œuvre - Rue du Pont et rue Sopite - Travaux de VRD - Marché passé avec la SAFEGE (21 450 € HT)
- 098.09 Réalisation de locaux communaux zone du port de pêche - Lot 2 : charpente bois, couverture, zinguerie, menuiserie bois - Marché passé avec l'entreprise BERTIERE Georges et Fils (31 608,45 € HT)
- 099.09 Réalisation de locaux communaux zone du port de pêche - Lot 3 : fermeture extérieure - Marché passé avec l'entreprise FERMATIK (8 311,94 €)

- 100.09 Réalisation de locaux communaux zone du port de pêche - Lot 4 : plomberie, sanitaire, production ECS, VMC - Marché passé avec l'entreprise FORCLIM SUD OUEST BARON (8 585.61 € HT)
- 101.09 Réalisation de locaux communaux zone du port de pêche - Lot 5 : électricité - Marché passé avec l'entreprise FORCLUM SUD OUEST MASSOC (7 977.87 € HT)
- 102.09 Réalisation de locaux communaux zone du port de pêche - Lot 6 : peinture - Marché passé avec l'entreprise BAI LARRUN (2 413 € HT)
- 103.09 Fourniture de véhicules - Marché de fourniture (procédure adaptée) passé avec FORD DURRUTY pour le lot 1 : fourgonnette pour le service informatique (11 220 € HT) et lot 3 : fourgonnette pour le service mécanique (11 220 € HT)
- 104.09 Fourniture de véhicules - Marché de fourniture (procédure adaptée) passé avec CITROEN COTE BASQUE pour le lot 2 : fourgonnette pour le service maçonnerie (11 210,29 € HT)
- 105.09 Fourniture de véhicules - Marché de fourniture (procédure adaptée) passé avec les Ets DARRIGRAND pour le lot 4 : camion-benne pour le service maçonnerie (24 698 € HT)
- 106.09 Fourniture de véhicules - Marché de fourniture (procédure adaptée) passé avec AQUITAINE VEHICULES INDUSTRIELS pour le lot 5 : camion-benne pour le service serrurerie (25 300 € HT)
- 107.09 Fourniture de véhicules - Marché de fourniture (procédure adaptée) passé avec RENAULT LAMERAIN pour le lot 6 : pick-up pour le service des Jardins (10 025,67 € HT) et le lot 7 : pick-up pour le service propreté (10 025,67 € HT)
- 108.09 Fourniture de véhicules - Marché de fourniture (procédure adaptée) passé avec SAKA Concessionnaire Peugeot pour le lot 8 : véhicules pour les services techniques (9 224,92 € HT)
- 109.09 Autoport - Centre d'Accueil - Bureau n° 8 - Résiliation de la convention d'occupation avec la société Euro Consulting Hôtellerie
- 110.09 Fourniture d'un mini car - Marché passé avec la société FAST CONCEPT CAR (104 000 € HT)
- 111.09 Fourniture d'ampoules (deuxième semestre 2009) - Marché passé avec la société COMPTOIR DU SUD OUEST
- 112.09 Cloisons stratifiées - Ecole maternelle Lissardy - Marché passé avec la société IPARESPACE (8 933 € HT)
- 113.09 Autorisation d'ester en justice dans le cadre du recours présenté par Mme Chantal VERCAMBRE
- 114.09 Tourne à gauche angle Bd Général de Gaulle/Rue du Vieux Fort et revêtement ECF rues Jaizquibel et Erotacillo - Marché passé avec la société SOGEBE (50 089,80 € HT)
- 115.09 Fourniture et pose de revêtements de sol souple - Marché passé avec l'entreprise LE CORVEC (32 960 € HT)
- 116.09 Création d'un escalier de liaison entre le parc de stationnement de la rue de Santiago et de la rue Bigarena (22 462.26 € HT)

L'ordre du jour est ensuite abordé :

SUR RAPPORTS DE M. SALLABERRY

063.2009 - TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS - MODIFICATION

Il est proposé de créer un poste d'animateur à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2009.

M. le Maire précise que suite à la mutation de Mme ALBISTUR du CCAS à la Commune, au service Enseignement et Vie Scolaire, et cette dernière ayant réussi le concours d'animateur, cadre B, il est proposé une création de poste au même grade que la personne qui l'occupait jusqu'ici.

M. ELIZALDE demande, sachant que 80 % des enfants sur Hendaye sont scolarisés dans des classes bilingues, si la personne qui occupera ce poste est bilingue.

M. le Maire indique que cet agent n'est pas en contact avec les enfants, mais avec les parents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

064.2009 - PERSONNEL COMMUNAL - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UNE MISE A DISPOSITION

Un adjoint d'animation de 2^{ème} classe, titulaire à temps complet, est mis à disposition du CCAS pour un an à compter du 1^{er} septembre 2009.

Les élus prennent en prennent acte.

065.2009 - PERSONNEL COMMUNAL - CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Il est proposé d'accueillir M. Pablo URRUTIA en qualité d'apprenti à compter du 1^{er} septembre 2009.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

066.2009 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION ITSASOKO HAIZEA

Il est proposé de verser une subvention de 45 000 € à l'association Itsasoko Haizea.

M. le Maire précise que cette subvention était versée à l'office de tourisme jusqu'à présent, et compte tenu du fait que le centre nautique a été détaché de l'office de tourisme, il convient donc de verser la subvention directement à l'association de gestion. Ce n'est pas une subvention complémentaire mais un simple transfert. Un bilan financier sera fait à la fin de l'été.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

067.2009 - REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

Sont désignés :

Sylvie ESTOMBA
Jean-Jacques CHENUT
Nathalie SEGADE
Pierre ARAMBURU
Martine ANSAULT

pour siéger au sein de l'Office Municipal des Sports.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

068.2009 - ASSOCIATION DES PEINTRES HENDAYAIS - MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL

Il est proposé de mettre à disposition de l'association des Peintres Hendayais un local rue des Aubépines, du 1^{er} octobre au 31 mai de chaque année, à titre gratuit. Il est précisé que de juin à septembre, ce local sera occupé par les agents affectés au contrôle du stationnement payant.

M. ECENARRO intervient : « notre Groupe est d'accord pour cette attribution de locaux.

Une précision cependant : en 2006/2007, l'école Primaire de la Plage un peu à l'étroit dans ses murs avait sollicité l'attribution de ces locaux, première étape d'un agrandissement à venir (agrandissement qui est à l'ordre du jour de la délibération N° 082 de ce jour).

Si je me souviens bien, une demande forte d'un bureau et d'un local informatique avait été exprimée par la direction de cette école.

Que faut-il en déduire ?

- que le projet d'extension de cette école inclut les besoins exprimés à l'époque ?
- ou que la demande initiale n'est plus d'actualité ? »

M. le Maire précise que l'agrandissement a été fait en concertation avec l'école. En ce qui concerne la mise à disposition des locaux aux Peintres Hendayais, celle-ci a été faite par convention précaire, et si un jour l'école manifeste à nouveau un besoin de locaux, cette salle lui sera affectée, et il conviendra alors de reloger les Peintres Hendayais qui en ont été informés et qui sont d'accord.

M. VIEIRA précise qu'en l'état actuel des choses, les demandes de l'école sont satisfaites pour la rentrée 2009 puisque la première salle sera livrée, et la deuxième est en cours d'aménagement. Il s'agissait d'une salle supplémentaire qui, pour l'instant, n'est pas dans les besoins exprimés par l'école.

M. ECENARRO demande si une partie est affectée à l'informatique, qui était une forte demande.

M. le Maire indique qu'apparemment non, puisque les desiderata ont été respectés.

M. VIEIRA précise qu'aucun des travaux n'a été fait sans consultation et sans l'accord des personnels concernés. Cela correspond exactement à leurs demandes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

069.2009 - ACHAT D'UN TERRAIN A L'ASSISTANCE PUBLIQUE DES HÔPITAUX DE PARIS

Il est proposé d'acquérir un terrain de 6 446 m² au prix de 483 450 € afin d'y construire un Etablissement d'Hébergement pour Personnes âgées dépendantes (EHPAD), qui comprendra 67 lits.

M. le Maire précise que nous avons reçu l'accord pour acheter ce terrain, et que nous avons déposé un dossier dans le cadre de l'appel à projets du Conseil Général.

Le Président du Conseil Général est venu à Hendaye le 18 juin dernier, a visité l'établissement actuel et le futur site dans l'enceinte de l'Hôpital Marin.

Dans l'appel à projets, il était recommandé de faire 80 lits, taille la meilleure du point de vue rentabilité. Or, après concertation avec les services du Conseil Général, nous avons jugé préférable de rester sur 67 lits, soit 14 lits nouveaux.

En effet, cela permet d'éviter de nous engager dans une procédure lourde d'autorisations qui suppose que le dossier passe en Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS) qui est obligatoire si l'extension va au-delà de 30 % de la capacité initiale ou au-delà de 15 lits supplémentaires. En restant en dessous de ce seuil, nous gagnons du temps et évitons le risque d'un avis négatif du CROSMS (compte tenu de la conjoncture actuelle de contraintes budgétaires et de raréfaction des crédits de l'Assurance-Maladie).

Ainsi, sur la base de 67 lits :

- Nous avons la maîtrise foncière qui est aux mains de la commune,
- Nous comptons déléguer la maîtrise d'ouvrage à l'Office 64 de l'Habitat, qui a l'habitude des dossiers de ce type. C'est lui qui a géré la construction de différents programmes récents (maisons de retraite de Sare, Anglet, Saint-Jean-le-Vieux, Saint-Pierre d'Irube....).

Donc le coût pour la commune serait :

- ✓ l'acquisition du terrain (à la charge de la commune) : 483 450 euros
- ✓ en investissement, estimation prévisionnelle du projet (travaux + maîtrise d'œuvre) : 7,5 millions d'euros HT
- ✓ objectif d'un prix de journée de 49 à 50 euros. Le but est à la fois de ne pas augmenter exagérément le prix de journée actuelle (un peu plus de 44 euros) et de tenir compte de l'intervention de l'Office 64 sur la construction de l'immeuble qui représente, selon leurs ratios habituels, environ 20 % du prix de journée.

Nous pouvons attendre du Conseil Général une subvention à hauteur de 16 % de l'investissement, soit un peu plus de 1 million d'euros.

M. ECENARRO intervient en ces termes : « La maison de retraite Haizpean est un bâtiment datant de 1971. Cet établissement qui compte 53 lits habilités à l'aide sociale est entièrement médicalisé depuis le 1^{er} janvier 2008, date de signature de la convention tripartite.

En mai 2006, notre demande de « reconstruction/extension » permettant de porter la capacité de 53 lits à 68 lits a reçu une réponse négative (dans l'attente de la parution du second appel à projet).

Le 15 novembre 2007, la municipalité a répondu au second appel à projets sur la base de :

- la localisation de la maison de retraite sur le terrain de l'Hôpital Marin, ouvrant la possibilité de mutualiser avec cet établissement, des services tels que la blanchisserie ou la restauration
- un bâtiment unique de 3 niveaux
- une extension de 23 lits et places (dont 15 lits et 8 places d'accueil de jour), soit un *établissement neuf de 76 lits et places* habilités à l'aide sociale.

En conseil municipal du 4 mars, à la question : « pourquoi la Communauté de Communes n'intègre pas dans son Programme Local Habitat, le projet de nouvelle maison de retraite », vous nous avez répondu : « *la maison de retraite existe et est aux normes, il est normal qu'elle ne figure pas dans ce rapport* ».

Comment faut-il interpréter vos propos puisque :

-d'une part, votre délibération d'aujourd'hui précise au contraire que : « *la maison de retraite ne répond plus aux normes d'hygiène et de sécurité* » !!

-d'autre part, nous constatons que la délibération du 14/5, de la Communauté de Communes régularise l'omission de la Ville d'Hendaye en intégrant le projet de maison de retraite dans son PLH (programme local habitat), comme nous l'avions demandé le 4/3.

Cela étant, cette délibération du 14/5 précise, que la Ville d'Hendaye prévoit une extension de 27 lits, alors que d'après le règlement en vigueur, toute extension dépassant 15 lits nécessite le passage en « CROSMS » (comité régional) ce qui enverrait la réalisation de ce projet aux calendes grecques.

Monsieur le Maire, alors que pendant 16 mois, votre équipe a douté du projet de vos prédécesseurs visant à réaliser une nouvelle maison de retraite sur un terrain appartenant à l'APHP (Assistance Publique Hôpitaux de Paris), nous nous réjouissons aujourd'hui de constater que votre projet d'extension, tout comme le nôtre :

- demeure dans l'enveloppe des 15 lits afin d'éviter le passage en « CROSMS »
- s'implante sur les terrains de l'APHP.

Dans ces conditions, notre Groupe votera la délibération que vous nous proposez.

Vous pouvez également compter sur mon appui au Conseil Général, et à l'Office Départemental HLM (OD64 Habitat) dont je suis administrateur, même si, avec le retard pris pendant ces 16 mois, d'autres projets de maisons de retraites (au moins 3) ont vu le jour sur le canton et au sein de la Communauté de Communes Sud Pays Basque. Il s'agit des projets d'Urrugne, de Ciboure, et de St Pée/Nivelle.

M. le Maire fait remarquer à M. ECENARRO qu'il n'a jamais dit qu'il était contre le fait que cette maison de retraite aille là où elle va aller, et le met au défi de trouver un document contraire. Il ne l'a jamais dit.

M. ECENARRO répond qu'il met M. le Maire au défi de trouver dans ce qu'il vient de dire, de tels propos.

M. le Maire précise que c'est dans l'appel à projet, qu'on nous conseillait de prévoir 80 lits. Il indique ensuite que le Président du Conseil Général et les personnes qui s'occupent des maisons de retraite au Conseil Général ont visité la maison de retraite actuelle. Ils ont été édifiés et la nécessité urgente d'une maison de retraite ne se discute même pas. Sur les conseils des services du Conseil Général, cette augmentation de lits est modérée, et en dessous de ce que l'on voulait, mais permettra d'avancer rapidement.

M. ECENARRO constate que 16 mois après, on avance rapidement.

M. le Maire répond que le retard pris n'est pas du fait des services municipaux mais est imputable à la longueur des démarches avec l'APHP. Il faut savoir qu'il y avait un refus de l'Architecte des Bâtiments de France concernant l'implantation de cet EHPAD, qui a entraîné un retard de plusieurs mois. Il y a eu 2 ou 3 visites sur site avec l'Architecte désigné par la préfecture, et ce dernier n'était pas d'accord sur l'endroit. Il a donc fallu négocier, discuter et refaire des plans, pour arriver enfin à avoir un accord définitif le 3 juillet dernier.

En ce qui concerne l'aide proposée par M. ECENARRO, M. le Maire regrette de dire qu'il n'a jamais franchi la porte de son bureau pour voir s'il avait besoin de quelque chose du Conseil Général. Or, il lui avait proposé en début de mandat de le rencontrer, comme cela doit se faire, mais cela n'a jamais été fait. Sa porte est toujours ouverte.

M. ECENARRO regrette que cette invitation soit formulée publiquement alors que cela ne lui a jamais été dit en face.

M. ELIZALDE demande si à l'emplacement de l'actuelle maison de retraite, il y a un projet.

M. le Maire indique qu'effectivement il y a un projet, mais qui n'est pas ficelé avant d'avoir terminé le dossier de la maison de retraite. On s'orienterait vers une structure d'hébergement. On conserverait les niveaux actuels qu'on réhabiliterait pour y faire soit une auberge de jeunesse, des logements pour les travailleurs saisonniers et des logements d'urgence. On pourrait peut être proposer des logements d'urgence l'hiver, et des logements pour les saisonniers l'été.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

084.2009 - PROJET D'UNE LIGNE A GRANDE VITESSE AU TRAVERS DU PAYS BASQUE

Le Conseil Municipal de la commune d'HENDAYE :

- **exprime son refus** au projet actuel de tracé de Ligne à Grande Vitesse au Pays Basque, nouvelle percée traumatisante au travers de nos territoires et demande l'arrêt des études s'y afférant,

- exige de l'Etat et de RFF :

1. la réhabilitation de la voie existante.
2. la mise à plat de l'ensemble du projet et notre association réelle, de bout en bout, aux réflexions portant sur la traversée par le rail de notre territoire,
3. La prise en compte de nos propres expertises ainsi que de l'ensemble des études pouvant apporter des éclairages sur ce projet (notamment le Rapport BECKER),
4. une réelle reconnaissance des spécificités et des richesses environnementales de nos territoires.

M. ECENARRO intervient en ces termes :

« L'opposition à la LGV des élus Hendayais sur le tronçon Bayonne/Frontière n'est pas un fait nouveau.

Nous voterons donc cette délibération, même si nous trouvons assez étrange d'exiger « l'arrêt des études » alors qu'Hendaye finance de son côté une étude commanditée par la Communauté de Communes....

Gardons cependant à l'esprit que l'augmentation sensible du trafic sur les voies existantes, (en particulier s'il s'agit de fret), serait une source importante de nuisance pour tous les riverains de la voie actuelle (les convois prévus étant probablement plus longs, plus lourds et plus nombreux) ».

M. le Maire indique que l'étude demandée et financée par la Communauté de Communes déterminera jusqu'à quand les voies actuelles peuvent tenir le trafic. Nous sommes tous convaincus que les tonnages annoncés en fret sont complètement fantaisistes. En effet, on annonce des multiplications par 100 voire plus du trafic actuel ; jusqu'à preuve du contraire, le trafic ferroviaire fret baisse. On souhaite qu'il augmente, mais dans les proportions annoncées, il n'y croit pas trop.

M. ELIZALDE au nom de BIHARKO HENDAIA s'oppose à la Ligne Grande Vitesse en Euskal Herri et en quelque lieu que ce soit. La LGV est loin d'être un atout majeur pour le pays basque ; elle ne fera au contraire que détruire notre patrimoine écologique et ponctionner financièrement notre commune qui n'en a nul besoin, tout cela pour que les gens qui traverseront notre pays gagnent 1 mn. Notre société de consommation nous incite à consommer toujours plus et aller toujours plus vite, alors qu'il faudrait commencer très sérieusement à lever le pied si nous ne voulons pas être projetés droit dans le mur. Plutôt que regarder un TGV avec tout ce que cela implique de nuisances, BIHARKO HENDAIA est en faveur d'une prolongation du topo, d'HENDAIA vers BAIONA et l'intérieur d'Iparralde. Cela permettrait aux usagers locaux de changer véritablement de comportement, c'est-à-dire de se déplacer pour un coût moindre en toute sécurité, tout en laissant une empreinte écologique mineure.

Melle CAZALIS indique qu'elle s'abstiendra parce qu'elle trouve le sujet relativement complexe et ne pense pas être en possession de tous les éléments pour délibérer. Cependant elle émettra quelques réserves quant aux points abordés dans cette délibération, et se questionne encore sur ce que défend ce projet, à quels besoins veut-il répondre et pour qui ? Elle intervient ensuite en ces termes :

« Concernant l'habilitation de voie existante, effectivement cela pourrait paraître une bonne solution mais :

L'exigence technique d'un TGV paraît impossible à respecter : aller directement d'un point à un autre avec une gare intermédiaire desservant le réseau local et ce, à moins de 300 km paraît difficile sur l'existant.

Les voies existantes impliqueraient de reporter le problème de l'expropriation chez nos voisins car, dans l'état, la voie ne serait pas praticable donc expropriation probable sur un autre secteur (celui de Facture, Dax ou Morcenx...).

On veut utiliser les voies existantes car elles sont sous exploitées. C'est vrai, mais pourquoi le sont-elles ?

Une politique des transports européens à abandonner les voies ferrées au profit de l'aménagement du routier qui a reçu beaucoup de subvention pour cela.

Il y a 20 ans, Hendaye transitait 90 % des agrumes venant d'Espagne en direction de toute l'Europe, même si sur ce point, au niveau des agrumes, je préconise plutôt de consommer « local » et de ne pas aller les chercher en Andalousie. Transitait aussi les ardoises des carrières d'Andalousie vers l'Alsace, les Alpes, et ce ne sont que quelques petits exemples...

Ces voies sont utilisées maintenant par des trains régionaux mais les cadences horaires sont inadaptées aux besoins de nos étudiants, nos salariés et même de nos vacanciers qui pourraient visiter la côte par ce moyen et ainsi participer au développement durable de notre région.

Elles sont sous exploitées car la politique du transport veut bien les sous exploiter ; encore il y a un an, la ligne St Jean Pied de Port / Bayonne aurait été supprimée sans l'intervention du Président de Région M. ROUSSET.

Reporter le projet pour se donner le temps de la réflexion, pour adopter la meilleure solution, oui, mais avancer des arguments quelque peu contestables pour gagner du temps, non, car les vrais atouts de cette ligne LGV, il faut les prendre en compte.

On sait que l'environnement ne peut plus attendre. Cette ligne LGV adaptée avec un bon réseau local pour étendre les habitudes de transports en commun, dégorger le routier extrêmement polluant, pourrait ainsi participer ainsi à un vrai développement durable dans notre région.

Si j'approuve cette voie pour bien des raisons, je me pose malgré tout des questions.

Aucune de ces 29 communes n'ont été animées par un esprit de solidarité quant à dénoncer la privatisation de la SNCF.

Le transport public tout comme la santé, l'éducation, l'eau, sont du domaine du bien commun ; pourtant cette LGV sera dans les mains d'une entreprise privée et risquera à terme d'exclure les usagers les moins fortunés du transport en commun.

Est-ce pour faire avancer nos droits à tous à la modernisation et aux droits fondamentaux, ou est-ce pour toujours plus de rentabilité et de capitalisme ?

Si c'est uniquement dans un contexte de privatisation et de marchandisation des transports, il est difficilement acceptable de voir les bienfaits de ce projet et voir les finances publiques amputées.

Avec la suppression de la taxe professionnelle et le désengagement de l'Etat sur les collectivités, chaque investissement dans l'intérêt collectif et pour le maintien à l'accès des droits fondamentaux devient chaque jour plus prioritaire à celui du droit individuel.

Je suis pour un développement économique et écologique de ma région, une vraie politique de transports que je crois M. SALLABERRY vous présidez au sein de la Communauté de Communes, à condition que ce projet réponde au vrai besoin de nos populations ».

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES -
1 Abstention : Melle CAZALIS

074.2009 - INSTAURATION DU PERMIS DE DÉMOLIR SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Il est proposé d'instaurer le "permis de démolir" sur tout le territoire communal non inclus dans le périmètre de protection des abords des monuments historiques.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

075.2009 - OBLIGATION DE DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE A L'ÉDIFICATION D'UNE CLÔTURE

Il est décidé de rendre obligatoire le dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture.

M. le Maire précise que depuis quelques temps, il a été constaté que des clôtures ont été faites suivant le désir du propriétaire des lieux, ce qui d'un côté peut sembler normal, mais d'un autre côté ne correspond pas à un projet urbanistique logique. Jusqu'à présent les murs de clôture devaient faire 1,20 m en plein (parpaings, ciment...) puis 40 cm supplémentaires en haut de clôture (traverses, grillage, verdure). Or, certaines maisons ont des murs de clôture de 3 m. Il faut donc arrêter ces dérapages.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

SUR RAPPORT DE M. VIEIRA

070.2009 - SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL - REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

M. VIEIRA et Mme LAXAGUE sont désignés en qualité de membres titulaires du syndicat mixte, et Mme DESTRUHAUT et Mme BERNARD CUISINIER en qualité de membres suppléants.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

SUR RAPPORT DE M. BERRA

071.2009 - ZONE INDUSTRIELLE DES JONCAUX - VENTE D'UN TERRAIN NU

Il est proposé de vendre à M. CAZEAUX un terrain de 820 m² situé zone industrielle des Joncaux, au prix de 70 €/m².

M. ETCHEVERRY est surpris par la superficie de 820 m² nécessaire pour un cabinet d'études.

M. BERRA précise qu'il s'agit du terrain situé à côté du restaurant d'entreprises, sur lequel est déjà édifié le bâtiment de contrôle technique de M. ESNAOLA.

M. ETCHEVERRY demande si ce terrain ne peut pas être scindé.

M. BERRA répond que cette partie de terrain n'est pas nécessaire à l'activité de contrôle technique de M. ESNAOLA. Il est précisé que M. CAZEAUX souhaite se porter acquéreur du terrain pour y faire son siège social car il est actuellement locataire de bureaux dans l'ancien bâtiment des douanes où il est mal installé. Sinon, il quittera la zone.

M. ETCHEVERRY votera pour cette délibération, mais n'est pas convaincu, parce que peut être il ne connaît pas l'état des lieux, mais 820 m² pour un bureau d'études, il trouve cela énorme aujourd'hui, au prix de l'espace. Sur 800 m², on pourrait faire 3 ou 4 niveaux et y loger 4 bureaux d'études. Il reconnaît cependant ne pas connaître la configuration des lieux.

M. le Maire rappelle qu'il s'agissait d'un terrain de 1800 m² sur lequel était implantée une société comptant 2 emplois. Il a fallu donc négocier avec M. ESNAOLA pour qu'il cède une partie du terrain à la société de M. CAZEAUX qui emploie aujourd'hui 10 personnes. A gauche du centre d'accueil, il y aura donc le siège de SOKOA et, à droite, le siège de la société CAZEAUX. Ce seront deux bâtiments qui vont avoir de l'allure, et pour la zone c'est une bonne chose.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

SUR RAPPORTS DE M. BEITIA

072.2009 - ACQUISITION DE TERRAINS RUE POTENIA

Il convient de compléter la délibération du 23 avril 2008 décidant d'acheter des terrains en bordure de la rue Potenia à M. BIENABE et à Mme SUREL, et de préciser que l'acquisition se fera également avec la SARL ALTURAN.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

073.2009 - STATIONNEMENT PAYANT - AMENDEMENT DE LA DÉLIBÉRATION DU 3 JUIN 2009

En complément de la délibération du 3 juin 2009, il convient d'apporter les précisions suivantes :

1. la zone BLEUE est étendue à la rue de la Liberté, section comprise entre la rue du Vieux-Fort et la rue des Jardins ;
2. le stationnement sur les emplacements réservés aux personnes handicapées sera gratuit à la condition que soit apposé à l'intérieur du véhicule, et à proximité du pare-brise, le macaron GIG ou GIC
3. La carte de stationnement dénommée "CARTE VILLE" pourra également être délivrée sur présentation des justificatifs suivants :

- carte grise du véhicule et avis d'imposition à la taxe professionnelle au titre d'un établissement situé sur le territoire de la commune,

et ce, à raison d'une CARTE VILLE par établissement (commerces, sociétés, entreprises...).

M. ECENARRO indique :

« Avec la délibération d'aujourd'hui, nous régularisons 2 dysfonctionnements :

- celui de quelques entreprises Hendayaises dont les dirigeants domiciliés hors Hendaye ne peuvent pas justifier le paiement d'une taxe d'habitation sur la ville et ne peuvent donc pas obtenir une « carte ville »
- celui de la promesse faite depuis un mois aux personnes handicapées, de la gratuité de leur stationnement (alors que la délibération n'était pas encore prise).

Je ferai 3 remarques sur ce deuxième point :

1)- gratuité du stationnement pour les personnes handicapées, pourquoi pas ? A ce stade de mes propos et sans vouloir opposer handicap et gratuité, je voudrais simplement faire remarquer que parfois, certains handicapés disposent de revenus plus confortables que d'autres administrés....

2)- par contre, ce que nous devons absolument assurer aux personnes handicapées, c'est une accessibilité toujours plus importante à nos bâtiments publics, nos transports en commun, notre plage, notre voirie, nos stationnements etc...Il nous faut donc continuer à créer davantage d'emplacements handicapés sur toute la ville, et il ne faudrait pas justement, que pour des raisons de finances communales, cette gratuité freine la création d'emplacements considérés demain « peu rentables ».

3)- la gratuité de stationnement ne concernant pas tous les handicapés, mais uniquement les détenteurs du macaron GIG ou GIC, peut-on vérifier si les handicapés étrangers sont tributaires de ce même macaron quelque soit le pays ? (Ce que je ne crois pas). Si tel n'est pas le cas, notre délibération devra ultérieurement être amendée pour accorder cette même gratuité à tous les handicapés dûment reconnus comme tels dans leurs pays d'origine.

Notre Groupe approuvera cette délibération, même si sur le fond du stationnement payant nous sommes absolument contre ».

M. BEITIA répond que sur le dernier point, effectivement il conviendra de vérifier cette remarque fort pertinente. Il précise ensuite que lors de la mise en place du périmètre de stationnement, le nombre d'emplacements réservés aux personnes handicapées a été augmenté, notamment à proximité des pharmacies, banques, distributeurs... Il y a eu une volonté de le faire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

076.2009 - ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC - DIAGNOSTIC DE MISE EN ACCESSIBILITÉ

Il est proposé de lancer une étude diagnostic sur l'accessibilité des établissements recevant du public situés sur le territoire communal, de la 1^{ère} à la 5^{ème} catégorie.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

077.2009 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DU CHEMIN RURAL DE SOPITE

Il est décidé d'approuver les conclusions du Commissaire-Enquêteur à la suite de l'enquête publique et de classer le chemin rural de Sopite dans le domaine communal. L'ancien chemin rural de Sopite est dénommé "rue de Sopite".

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

078.2009 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES VOIES ET RÉSEAUX DU LOTISSEMENT ANSOENIA

Il est décidé d'approuver les conclusions et avis du Commissaire-Enquêteur à la suite de l'enquête publique et de classer les voies et réseaux du lotissement Ansoenia dans le domaine public.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

079.2009 - SALLES COMMUNALES "EST" DE SOKOBURU - ESPACE MENDI ZOLAN - AMÉNAGEMENT - APS

L'APS pour l'aménagement des salles "Est" de Sokoburu est approuvé, et le coût des travaux est estimé à 429 300 € HT.

Melle CAZALIS demande si l'étude permettra de recevoir occasionnellement ou de manière permanente des troupes, ou si les lieux ne seront pas adaptés à ce type d'accueil.

Mme LAXAGUE précise qu'il est prévu que des troupes soient accueillies sur une période donnée pour permettre un roulement.

M. ELIZALDE pense que ce projet répond à certaines attentes mais ne solutionne pas le problème que nous avons autour d'une salle polyvalente. Il souhaiterait savoir si le projet autour des halles et de l'ancienne caserne des pompiers est toujours d'actualité.

BEITIA précise qu'après l'été, un projet sera présenté aux élus.

M. ECENARRO indique que le projet est appelé « Mendi Zolan ». S'il traduit, cela veut dire « au fond des montagnes » ; Sokoburu au fond des montagnes ? s'il y avait une astuce il voudrait la connaître.

Mme LAXAGUE répond que c'est ce qui est gravé dans la poutre externe.

M. ECENARRO pense qu'on peut débaptiser. Il trouverait dommage qu'on en reste à un projet municipal qui s'appelle « Mendi Zolan » si vraiment cela veut dire « au fond des montagnes ».

Mme LAXAGUE pense que la traduction est « au pied des montagnes » et indique que cela est très joliment gravé.

M. ECENARRO estime qu'on peut faire graver très joliment aussi avec un nom personnalisé. Il y a pas mal d'erreurs sur la toponymie basque à Hendaye, ce n'est de la faute ni de la municipalité actuelle, ni des municipalités précédentes, mais si on peut les corriger il faut le faire.

M. BERRA confirme que la traduction est « au pied de la montagne ».

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

080.2009 PROJET DE CONSTRUCTION D'UN TRINQUET ÉDUCATIF - QUARTIER BELCENIA PLACE PELLOT : CAHIER DES CHARGES ET PROJET DE MARCHE DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Il est décidé d'approuver le programme pour la construction d'un trinquet éducatif, la rénovation et l'extension d'équipements du fronton Daniel Ugarte, pour un coût estimatif de 1 150 000 € HT.

M. ETCHEVERRY, au-delà du fait qu'il votera pour ce projet, se pose la question de savoir pourquoi s'arrêter au niveau de trinquet « éducatif ». Il est vrai que le sport de pelote en matière de trinquet est le sport qui souffre le plus au pays basque. C'est certainement le sport également le plus choyé, le plus recherché et le plus élégant probablement. Sur Hendaye, on se contente de faire un trinquet éducatif, ce qui est très bien. On sait qu'un équipement sportif a comme rôle d'accueillir des finales, des compétitions de haut niveau, etc, et que l'organisation de tels événements dans une commune démultiplie le nombre d'aficionados de la pelote. Par exemple, il cite la commune de Larrau, commune de montagne, qui a fait son trinquet aux normes, et qui va accueillir des compétitions importantes. La ville d'Irun qui n'a aucune équipe de trinquets aura 2 trinquets aux normes. Il trouve dommage qu'Hendaye soit la seule ville de la côte de cette taille qui n'aura pas son trinquet pour accueillir les grandes compétitions de cette discipline. Il ne comprend pas.

M. ARAMBURU précise qu'un trinquet normal dispose de galeries à droite et à gauche. Un trinquet éducatif, non, c'est derrière. La seule raison et la plus importante est que pour bénéficier de subventions du Conseil Général ou de la Fédération de la Pelote, il faut faire un trinquet éducatif. Pour un trinquet normal, il n'y a pas de subvention. Il précise que sur Béhobie, il y a un trinquet normal. En accord avec le Président et les dirigeants d'Endaiarrak, nous avons choisi cette formule pour pouvoir bénéficier de 30 % de subventionnement du Conseil Général. Un trinquet normal ne bénéficie d'aucune aide et en général est un projet privé.

M. BEITIA ajoute, que hormis l'aspect financier du dossier, il y a un aspect technique, c'est-à-dire qu'on va l'accoler à Belcenia et on ne dispose pas de beaucoup de largeur. C'est un dossier qui risque d'être plus délicat que ce qu'on pensait au départ.

M. ECENARRO pense effectivement que c'est davantage une question de place car, au niveau des subventionnements du Conseil Général, c'est 30 % que ce soit un trinquet éducatif ou un grand trinquet. La seule remarque est la notion de public ou privé, et sur le privé, le Conseil Général n'interviendra pas.

M. ARAMBURU remarque que le très beau trinquet d'Urrugne à la salle Iturbidea est éducatif aussi, qui donne entière satisfaction aux urrugnards et à la société de pelote d'Urrugne.

M. ETCHEVERRY est tout à fait d'accord mais pense qu'il faut regarder ceux qui font mieux que nous ou mieux qu'Urrugne, plutôt que l'inverse.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

081.2009 - EXTENSION NORD-EST DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE LA GARE : AVANT PROJET SOMMAIRE

L'APS pour l'extension de l'école primaire de la gare est approuvé. Le coût estimatif des travaux s'élève à 503 000 € HT.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

082.2009 -EXTENSION SUD OUEST DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE LA PLAGE : AVANT PROJET SOMMAIRE

L'APS pour l'extension de l'école primaire de la plage est approuvé. Le coût estimatif des travaux s'élève à 205 400 € HT.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

083.2009 -EXTENSION "EST" DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE LA VILLE : AVANT PROJET SOMMAIRE

L'APS pour l'extension de l'école maternelle de la ville est approuvé. Le coût estimatif des travaux s'élève à 470 000 € HT.

M. ELIZALDE constate que les effectifs sont en augmentation dans toutes les filières, et pense que ces travaux sont tout à fait nécessaires. Il pose deux questions :

- Où en est le projet de nouvelle école sur le domaine de Dongoxenia
- Qu'en est-il des demandes formulées par d'autres écoles en sureffectif, et notamment l'ikastola

M. VIEIRA répond qu'en ce qui concerne Dongoxenia, c'est un projet qui va être lancé dès que nous aurons terminé ce qui est en cours, puisque là il y a un laps de temps un peu plus long pour la livraison de l'ensemble qui nécessitera, sur simple étude des chiffres statistiques, un groupe scolaire complet. Il précise que nous nous dirigeons vers une structure qui serait non seulement un groupe scolaire, mais un ensemble partant de la crèche, à l'école élémentaire, l'école maternelle et un centre de loisirs. Nous aurons là un ensemble cohérent qui permettrait de faire face aux différents problèmes posés à la ville. Les élus seront très vite informés des premiers projets.

En ce qui concerne l'ikastola, le problème est posé et n'a pas été résolu.

M. le Maire précise, comme il l'a déjà annoncé aux responsables de l'ikastola, que nous recherchons un terrain. Quand on en aura un, on pourra commencer les discussions, et il espère pouvoir y arriver assez rapidement.

M. ELIZADE demande à M. VIEIRA, par rapport aux groupes scolaires dont il parlé, s'il est prévu que la crèche notamment soit bilingue ou simplement francophone.

M. VIEIRA répond qu'en l'état actuel des choses, la logique impose que la crèche soit bilingue. Cela va de soi.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE

M. le Maire communique deux informations :

- Certains ont pu lire dans la presse du Guipuzcoa de ce matin, qu'il est prévu un rallongement de la piste de l'aéroport d'Hondarribia. Il a été personnellement assailli de coups de téléphone de la presse à ce sujet. Il s'avère que ce matin même, les Maires d'Irun et de Hondarribia étaient à Madrid sur ce sujet là, au Ministère des Transports. Il a donc convenu avec eux de se réunir avant la fin de la semaine, afin qu'ils lui donnent tous les détails de ce qui s'est discuté, puisqu'il a découvert dans la presse qu'il y avait des négociations. Il ne souhaite pas communiquer davantage sur ce point car il ne dispose pas de tous les éléments. Dès qu'il les aura, il les communiquera aux élus.
- Comme il a pu le dire au cours des réunions publiques, il rappelle que le recours auprès du Tribunal Administratif de Paris concernant le dépassement du nombre de vols déposé par l'ancienne municipalité par l'intermédiaire du cabinet de Corinne LEPAGE a été rejeté. Le Tribunal Administratif a cependant reconnu une chose importante, c'est qu'il y avait effectivement un dépassement du nombre de vols. Il avait été demandé que le Ministère des Transports français fasse état du document qui avait permis ce dépassement ou quel était l'accord implicite ou explicite qui l'autorisait. Le Tribunal n'a pas retenu cela. Nous allons faire appel de ce rejet, sur les conseils du cabinet LEPAGE. L'appel doit être déposé avant le 25 août.

M. le Maire rappelle qu'il attend toujours la réunion de la commission mixte intergouvernementale, qui devrait avoir lieu en septembre.

M. ECENARRO demande où en est le recours au pénal pour la mise en danger de la vie d'autrui.

M. le Maire précise que ce recours sera déposé après la réunion de la commission mixte intergouvernementale, car il pense qu'avant de lancer toute procédure, il faut essayer discuter pour voir si l'accord de 1992 peut être respecté ou pas.

M. ECENARRO a bien compris dans les propos préélectoraux, que la procédure administrative entreprise par l'ancienne équipe municipale par le biais du cabinet Lepage était une procédure longue, et elle l'est effectivement, et que justement M. le Maire avait l'avantage dans une procédure au pénal, d'aller beaucoup plus vite.

M. le Maire pense que stratégiquement, il n'est pas bon de se lancer dans une procédure avant d'avoir discuté avec les personnes qui prennent les décisions ; A partir de là, si on n'arrive à rien, on décidera de porter effectivement plainte pour mise en danger de la vie d'autrui. C'est clair, on l'a dit, on le répète et on le maintient.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 20 h 00.

HENDAYE, le 16 juillet 2009

Le Maire,

Jean-Baptiste SALLABERRY

*AFFICHE A LA PORTE
DE LA MAIRIE : le 17.07.09
Le Maire,*